Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientations budgétaires (DOB) et qui se termine par le vote du compte administratif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2018 de la Ville de Nice s'est tenu le 7 décembre 2017, et s'est prolongé par la présentation du budget primitif en séance du 2 février 2018.

Le compte administratif de l'exercice 2018 retrace, de manière synthétique, les résultats de l'exécution budgétaire réalisée durant l'exercice comptable au 31 décembre 2018 en concordance avec le compte de gestion établi par les services de l'Etat.

La présentation des budgets communaux est normée par le législateur. Elle est structurée en deux grands ensembles :

- les dépenses/recettes de fonctionnement qui recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les dotations de l'Etat par exemple ;
- les dépenses/recettes d'investissement qui recouvrent des opérations s'inscrivant plus dans le long terme, et correspondent le souvent à des opérations de travaux ou à des constructions d'équipements nouveaux.

➢ *BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT*

Les recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre) s'élèvent à la somme de 606,49 millions d'euros, dont 27,16 millions d'euros de résultat antérieur reporté et 598,15 millions de recettes réelles (les recettes dites "d'ordre" correspondent à des écritures purement comptables et sont peu représentatives de l'activité de la commune).

Comme en 2017, ces recettes proviennent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale et des dotations de l'Etat même si ces dernières diminuent encore de plus de 850 000 euros en 2018. Cumulé aux baisses des années précédentes, ce sont plus de 108 millions d'euros de recettes qui ont été perdus par la ville de Nice.

Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) s'établissent à la somme de 597 millions d'euros, dont 517,82 millions d'euros d'opérations réelles. Dans le cadre du contrat financier signé par la ville de Nice avec l'Etat, celle-ci s'était engagée à contenir l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement à 0,75 % par an. .

Dans le détail, les dépenses de fonctionnement de la ville se répartissent la façon suivante en 2018 :

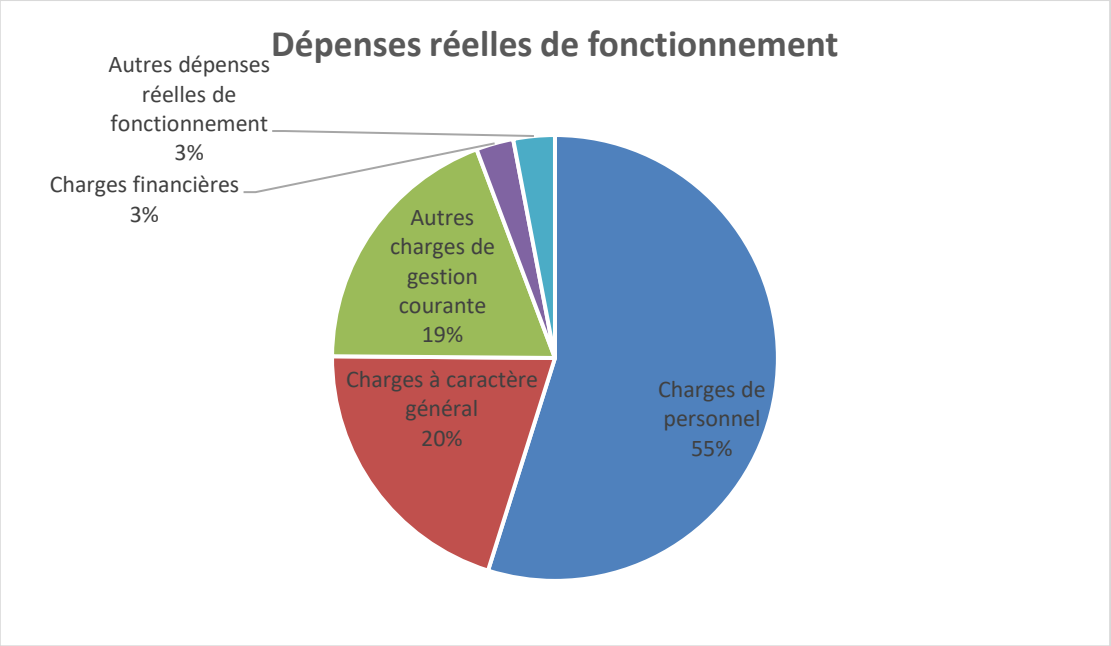

Les charges de personnel sont maîtrisées (+0,53 % à périmètre constant) alors que les charges à caractère général sont en diminution (105 millions d'euros en 2018 contre 109 millions d'euros sur le même budget principal en 2017).

Au total, le résultat de fonctionnement *libre d'affectation* s'établit à environ 20,1 millions d'euros et sera utilisé pour abonder l'autofinancement des investissements déjà programmés pour 2019.

- ***BUDGET PRINCIPAL - AUTOFINANCEMENT***

La Ville de Nice a réussi son pari de contenir en 2018 ses dépenses de fonctionnement, tout en préservant la qualité des services publics rendus aux usagers et en augmentant ses dépenses d'investissement.

Cette gestion efficiente lui permet de doubler son autofinancement par rapport à 2017 et de diminuer sa dette de 35 millions d'euros.

L'autofinancement 2018 s'élève ainsi à plus de 80 millions d'euros grâce aux efforts de gestion constatés et à plusieurs importantes cessions d'actifs à hauteur de 46,17 millions d'euros.

- ***BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT***

Les recettes d'investissement (réelles et d'ordre) atteignent 162,81 millions d'euros, dont 83,09 millions d'euros de recettes réelles.

Par rapport à 2017, les emprunts nouveaux mobilisés ont été divisés par deux grâce à l'augmentation de l'autofinancement. Ces recettes d'investissement sont complétées par des recettes d'immobilisations financières et des subventions perçues des différents partenaires financiers pour la réalisation des projets d'équipement.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 175,31 millions d'euros, dont 166, 09 millions d'euros de dépenses réelles.

Parmi ces dépenses d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 80,85 millions d'euros, en hausse de 5 % par rapport à 2017. Cet effort résulte de l'application du programme pluriannuel d'investissement de 255 millions d'euros sur la période 2018-2020 en faveur de la proximité, pour l'amélioration de la qualité de vie et la sécurité des Niçoises et des Niçois, ainsi que le rayonnement de la cité.

- ***BUDGETS ANNEXES***

Bien que la réglementation prévoie une unicité du budget, elle impose également quelques exceptions dites "budgets annexes".

Il en existait deux en 2018, à savoir le budget annexe de la « Régie autonome de l'Opéra », ainsi que celui de la « Régie autonome Acropolis- Nikaïa ».

Les masses financières concernées sont faibles par rapport au budget principal, et se répartissent comme suit :

BUDGETS 2018	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	Dépenses réelles d'investissement	Recettes réelles d'investissement
Budget principal	518 093 860	598 149 367	166 089 017	83 086 479
BA de la Régie autonome de l'Opéra	19 915 702	19 711 633	415 251	300 057
BA de la Régie autonome Acropolis- Nikaïa	5 000 549	4 932 228	17 811	0
Présentation Consolidée	***543 010 111***	***622 793 228***	***166 522 079***	***83 386 536***